

## Conseil Municipal du 04 juillet 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 6-2/2023

Jeunesse

Convention de mise  
à disposition d'un  
volontaire dans le  
cadre d'un service  
civique

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

#### Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK  
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE  
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX  
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX  
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

#### Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur Laurent GOVAERT :

Le service jeunesse se compose d'un Accueil Collectif de Mineurs et d'un Point Information jeunesse. Pour poursuivre sa politique éducative en faveur des jeunes de la Commune, le service à l'opportunité de se voir attribuer le renfort d'un service civique.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Considérant que le service jeunesse souhaite accueillir un volontaire en service civique par convention de mise à disposition avec le Centre Régional d'Informations Jeunesse des Hauts-de-France pour lui venir en appui des missions suivantes :

- Participer à des actions de prévention santé auprès des jeunes
- Soutenir l'initiative et les projets des jeunes
- Promouvoir la mobilité en Europe et à l'International
- Faciliter l'accès des jeunes au numérique
- Promouvoir l'expression des jeunes via le multimédia
- Faciliter la mobilité des jeunes
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs éducatifs
- Faciliter l'accès aux droits des jeunes
- Sensibiliser à la préservation de la planète
- Ambassadeur de l'information jeunesse
- Promouvoir la citoyenneté
- Encourager l'engagement des jeunes
- Favoriser le lien intergénérationnel
- Envie d'avenir : construit ton projet avec le réseau info-jeunes

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

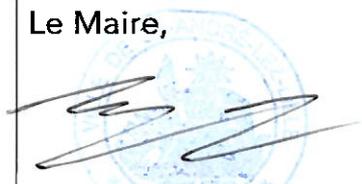
*Ne participe pas au vote : Lydie YAP*

AUTORISE : Madame le Maire à signer les actes afférents à l'accueil d'un volontaire en service civique

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX